

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1983)

Heft: 5: Programme du BCF, législature 1983-1986

Artikel: Assises du BCF : 5 mars 1983

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-349727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assises du BCF

5 mars 1983

Pour la première fois, le BCF a organisé des Assises publiques, afin de recueillir l'avis des personnes intéressées à ses activités et pouvoir ainsi établir son programme d'actions pour la législature 1983 - 1986.

80 personnes environ, dont quelques hommes, participèrent à cette journée qui débuta à 9 heures à l'Institut pédagogique à Porrentruy. La présidente de la Commission du BCF, Madame Lucine Jobin, salua l'assemblée.

Puis Pierre Boillat, ministre de la Justice et Intérieur dont dépend le BCF, prononça une allocution. Il rappela le rôle du BCF : "Cellule de réflexions et centre d'impulsions, ce bureau, pour être efficace, ne peut agir en marge des autres institutions et hors du contexte de toutes les activités législatives et administratives de l'Etat. Il doit aussi coordonner ses activités avec tous ceux qui, dans la vie associative très

riche de notre canton, tendent comme lui et ainsi que le prescrit la Constitution cantonale, à améliorer la condition féminine, à favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité, et à éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet." Après avoir souhaité de fructueux débats à l'assemblée, Pierre Boillat termina : "Mesdames, n'hésitez pas à troubler le confort politique et intellectuel des hommes qui, aujourd'hui encore, occupent une place prépondérante dans les instances politiques, sociales, économiques et culturelles de la communauté jurassienne".

Egalement invitée à participer aux Assises du BCF, Elisabeth Veya, secrétaire de la commission fédérale pour les questions féminines releva que, "Dans ces temps de difficultés économiques, beaucoup de femmes se retirent trop facilement dans leur rôle traditionnel. Mais c'est justement dans cette période, pour nous les femmes et les hommes, qu'il est très important de nous rendre compte et de rappeler aux autres que les postulats en faveur de l'égalité ne sont pas un luxe, mais qu'ils vont de soi. Si maintenant nous n'insistons pas sur ces droits, nous resterons une masse flexible sur le marché du travail.



Ms, avril 1981

Aujourd'hui, c'est donc à nous de maintenir ces postulats, de les formuler et de les faire entendre."

Marie-Josèphe Lachat présenta ensuite le programme d'activités du BCF en concluant "Voilà ce que nous aimerions faire. Maintenant nous vous posons la question : qu'en pensez-vous ?"

Ainsi ce programme fut soumis à la discussion des participantes et participants, sur la base d'un document de travail que chacun d'eux avait reçu lors de leur inscription. Ils se répartirent, selon leur intérêt, dans huit groupes de travail correspondant aux huit domaines d'action prévus : enseignement, formation professionnelle, travail, réinsertion professionnelle, famille, centres de consultation et assurance-maternité, politique et services offerts par le BCF. Vers 16 heures, les groupes se retrouvèrent en assemblée plénière pour la mise en commun de leurs propositions et suggestions.

La journée se termina par le vernissage d'une exposition intitulée : "l'Egalité, du Rêve à la Réalité", qu'introduisit Michel Girardin, directeur de l'Institut pédagogique.

Cette même exposition fut ensuite déplacée à Saignelégier du 18 au 24 mars. Lors du vernissage, René Girardin, directeur de l'Ecole secondaire, en assura la présentation.

Enfin, c'est à Delémont que l'exposition termina sa tournée. Le vernissage s'est déroulée le 25 mars. C'est Jacques Stadelmann, maire de la capitale, qui nous parla : "Sceptique lors de la création du BCF, craignant que l'action de ce bureau ne soit pas à la hauteur des espoirs de ceux qui en réclamaient l'avènement," Jacques Stadelmann estime aujourd'hui que "le BCF a conquis son droit à l'existence."

Composée de 21 panneaux, cette exposition décrit dans sept domaines selon les âges de la vie, les discriminations entre hommes et femmes et pose les revendications permettant d'atteindre l'égalité, de la réaliser dans les faits. Cette exposition est l'oeuvre du Comité 14 juin genevois, constitué après les votations du 14 juin 1981 - qui introduisirent le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution fédérale - afin d'en surveiller l'application.

